

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 14 MARS 2013**

L'an deux mille treize et le quatorze mars, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ces séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Philippe GUERIN, Maire.

Etaient présents : MM GUERIN, MARLOYE, TOLSAN, SAINT LEBES, GRANJA, GAZAGNE, ABOUZEIR, DUPIN, VRECORD MITEL, PREVOT, THIBAUT, PHILEMONT MONTOUT, GIL, BLANC, HANDSCHUTTER, MASSON, Pierre GUERIN, GALIBERT, ADJOUALE, COULON, BENCHIKH, COURONNAUD, AUJOULAT, CHALEON, MESSAL (à partir de 19h25), ANSART (à partir de 19h35), MARSAT, SANCHEZ, FRANCES-DA COSTA

Absents ayant donné procuration :

- Jean Luc HARDY donne procuration à Raymond GRANJA
- Fatiha IDRICI donne procuration à Anna Rita MARLOYE
- Marie Thérèse PETY donne procuration à Alain CHALEON
- Alain MESSAL donne procuration à Michel AUJOULAT jusqu'à 19h10
- Marie-Hélène ROURE donne procuration à Alain MESSAL à partir de 19h10

Absent : MM ROLLAND, ROURE (procuration à partir de 19h10), ANSART (arrivée à 19h35)

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame Lise MASSON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

Après avoir procédé à l'appel public des élus municipaux, et constaté le quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

ORDRE DU JOUR

I - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 du CGCT.....	2
1°) Marché relatif à la souscription d'un contrat d'assurance construction Dommages-Ouvrage pour la construction d'un espace jeunesse.....	2
II – FINANCES.....	3
1°) Adoption du Budget Primitif 2013 de la Commune et des Budgets annexes	3
2°) Convention à conclure avec les associations de la Commune de Cugnaux bénéficiant d'une subvention égale ou supérieure à 23 000 € : OMNISPORT.....	23
3°) Centre Technique Municipal : Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)	23
4°) Aide à la diffusion du Conseil Régional	25
III - PERSONNEL.....	26
1°) Créations de postes.....	26
IV- MARCHES PUBLICS.....	27
1°) Publication de la liste des marchés conclus en 2012.....	27
Article 133 du code des marchés publics et Arrêté d'application du 21 juillet 2011.....	27

Monsieur LE MAIRE : en préambule je voudrais vous communiquer une information : il y a un an notre métropole connaissait des assassinats odieux qui restent dans les mémoires des uns et des autres. Je voudrais que nous ayons ce soir une pensée pour les familles des enfants et des militaires assassinés. Dimanche matin, il y aura à 10h 15 à partir de la Préfecture de la Haute-Garonne une marche qui réunira tous les citoyens et les citoyennes épris de liberté. Le défilé se dirigera vers le square de Gaulle où nous serons accueillis par François Hollande. Ceux qui sont disponibles sont conviés à cette marche. Il ne s'agit pas de célébrer cet événement en tant que tel mais il s'agit pour l'essentiel d'un devoir de mémoire envers surtout ceux qui, dans leur chair, ont subi ces traumatismes.

I - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 du CGCT

Service : Marchés Publics

Rapporteur : Philippe GUERIN

1°) *Marché relatif à la souscription d'un contrat d'assurance construction Dommages-Ouvrage pour la construction d'un espace jeunesse*

M le Rapporteur informe le Conseil Municipal que la commune de Cugnaux a lancé une consultation pour la souscription d'un contrat d'assurance construction Dommages-Ouvrage pour la construction d'un espace jeunesse.

La consultation a fait l'objet d'une publicité sur le sur le site internet du BOAMP et sur le site internet de la Ville.

Tableau des offres (en € TTC):

N° d'ordre	Entreprises	Offres
1	SARRE ET MOSELLE	5 998,24 €
2	SMABTP	5 855,48 €
3	SFS EUROPE / ELITE	5 709,54 €
4	SMACL	5 924,82 €

La Commission a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères établis dans le règlement de la consultation :

- l'offre de l'entreprise SMABTP pour un montant de 5 855,48 € TTC

L'offre de l'entreprise SFS, bien que moins-disante, n'a pas été retenue au motif que les garanties et les capitaux proposés sont moins intéressants.

: - : - : - : - : - : - :

**Entendu l'exposé de M le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
PREND ACTE de cette communication**

: - : - : - : - : - : - :

II – FINANCES

1°) Adoption du Budget Primitif 2013 de la Commune et des Budgets annexes

Service : Finances

Monsieur Le MAIRE : En préambule, je voudrais remercier les services de la Commune, Monsieur le Directeur général des services financiers et l'ensemble des responsables de pôles pour la préparation de ce budget primitif 2013 qui va vous être présenté à plusieurs voix. Seront ainsi décrits les différents équilibres des dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement et la répartition des dépenses du chapitre 65 ainsi que la répartition des recettes.

Monsieur GRANJA présente les éléments du budget concernant les recettes de la section de fonctionnement :

1/ Recettes de Fonctionnement : 22 562 417 €

Dans la continuité des budgets précédents, il paraît utile de préciser que ce budget a été élaboré sur la base d'un maintien des taux de la commune en matière de fiscalité tout en prenant en compte les conséquences induites par la Loi de Finances 2013 qui gèle, dans la continuité des années précédentes, les dotations de l'Etat aux Collectivités Territoriales . Enfin, d'une manière générale, ce budget repose en fonctionnement sur des recettes calculées à minima et sur des dépenses évaluées à partir du réalisé de 2012 . En ce qui concerne l'investissement, on constatera la continuité des programmes déjà engagés et la politique d'entretien et d'aménagement du patrimoine de la Ville ainsi que des crédits pour améliorer l'accessibilité des bâtiments communaux.

A/ Contributions directes : 12 046 985 €

Ce chapitre recouvre essentiellement les recettes du compte 73-Impôts et Taxes sous lequel on trouve les recettes issues de la fiscalité locale, celles de la Communauté Urbaine et enfin les droits de mutation.

- La recette issue de la fiscalité est calculée sur la base des valeurs locatives notifiées en 2012 pondérée par le taux d'évolution fixé par la Loi de Finances pour 2013, soit 1,8 %. Dans ces conditions , la reconduite des taux de 2012 sur 2013 (soit : 13,90 pour la TH, 23,70 pour le FB et 118,25 pour le FNB) génère le produit estimé ci-dessous :

	TH	FB	FNB
– valeur 2012 :	19 524 000	16 764 000	25 200
– valeur 2013 :	19 875 432	17 065 752	25 653
– produit 2012/3 Taxes : 6 753 119 € (CA 2012) au lieu de 6 564 449 € prévu au BP 2012			
– produit 2013/3 Taxes : 6 837 602 €			

Sur cet article, il existe un potentiel de recettes qui a été confirmé à la réception de l'état fiscal 1259 (notification des nouvelles bases) et ce d'autant plus que le produit enregistré en 2012 s'est élevé à 6 753 119 € , soit 188 670 € supplémentaires par rapport à la prévision BP 2012. Cette situation s'explique pour l'essentiel par la production de rôles supplémentaires dont notamment le Foncier Bâti de Francazal à hauteur de 72 000 €.

- l'attribution de compensation de la Communauté Urbaine (art 7321) correspond à la dotation versée à la Commune telle qu'elle ressort des projections financières réalisées par Toulouse Métropole. On notera qu'elle est en diminution de l'ordre de 10 000 €. En revanche, la Dotation de Solidarité Communautaire augmente notablement (523 616 € au lieu de 348 240 €) dans la poursuite du pacte financier arrêté par Toulouse Métropole après réactualisation suite à l' intégration des dernières communes. On notera également la provision de – 20 000 € correspondant au FIPC.

- les droits de mutation sont quant à eux par prudence estimés en légère hausse par rapport à 2012 (515 000 € au lieu de 420 000 €) mais très sensiblement à la baisse (- 95 000 €) si l'on compare avec le produit 2012 de 610 123 €.
- la TLPE (Taxe sur les Emplacements Publicitaires) est quant à elle maintenue à son niveau de 2012, soit 85 000 €.
- les recettes du marché de plein vent ont été légèrement abaissées (- 2000 €) par rapport au produit 2012.

B/ Dotations/Subventions : **5 585 704 €**

Ce chapitre comprend plus particulièrement les recettes liées aux dotations de l'État (DGF,DSU, Dotation de compensation et autres compensations), certaines subventions de l'État, de la Région et du Département, certaines subventions de la CAF. On notera qu'il est en très légère progression par rapport à 2012.

- en ce qui concerne la DGF, elle est stabilisée au même niveau que 2012 pour prendre en considération l'évolution à « Zéro » de cette dotation dans la Loi de Finances 2013 sachant qu'en début de semaine la notification de cette dotation a été adressée à la Ville, laquelle fait état d'une diminution de 54 000 €.
- la Dotation de Solidarité Urbaine est stabilisée à 439 424 € , bien que l'enveloppe réservée par l'État pour cette dotation évolue dans la Loi de Finances 150 millions d'€ , sachant que Cugnaux n'est pas impactée par cette progression de l'enveloppe. En revanche, on peut observer que la sortie progressive de la Ville de ce dispositif n'est aujourd'hui plus d'actualité contrairement aux craintes qui avaient été évoquées sur le sujet l'année dernière.
- les autres dotations sont globalement en diminution. Il en est ainsi de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) qui connaît une chute de 25% , ce qui se traduit par une perte de recette de 74 312 € (sur cette dernière, on peut penser que la diminution sera plutôt de l'ordre de 10%). Il en est de même pour les allocations compensatrices (TP,TF, TH) qui connaissent une diminution de l'ordre de 13,6 %, soit 44 000 € environ.
- On remarquera par ailleurs l'inscription d'un crédit de 200 000 € au titre de la DGD « Bibliothèque » qui correspond à la subvention de l'État pour le Pôle Culturel. Ce crédit fera par ailleurs l'objet d'un transfert en section d'Investissement.
- On observera également l'inscription de la part « Capital » de dette récupérable auprès de Toulouse Métropole pour 15 373 €.
- en ce qui concerne les subventions :
 - État : celles relatives aux actions de la politique de la Ville sont corrigées à la baisse par rapport à 2012.
 - Région/Département : elles sont stabilisées à leur niveau de 2012 dont la reconduction du dispositif « Médiateur » qui est maintenue à 20 000 €, soit une inscription identique à la recette enregistrée en 2012.
 - CAF : par prudence, il a été jugé utile de maintenir globalement les recettes à leur niveau de 2012 (CA 2012) compte tenu de la variation importante des recettes d'une année sur l'autre, sans prendre en considération l'ouverture de la nouvelle structure programmée en Novembre 2013.

C/ Loyers et autres : **192 073 €**

Ce chapitre reprend les loyers de 2012 à leur niveau et on note une augmentation de la part salariale aux tickets-restaurant compte tenu de la réévaluation de ces derniers.

D/ Produits des services : **1 272 850 €**

Ce chapitre comprend les recettes résultant des services à la population (Restauration scolaire, différentes écoles d'arts, piscine, Centre de loisirs) ainsi que les régies de recettes relevant de ces services.

- d'une manière générale, les recettes ont été reprises à un niveau sensiblement équivalent à celles de 2012.

E/ Produits exceptionnels : **206 500 €**

Ce volet reprend les chapitres 013 et 77 dans lesquels on trouve notamment des produits tels que les remboursements de traitements du personnel (156 500 €) et des produits exceptionnels à hauteur de 50 000 €.

On remarquera que les remboursements de traitements ont générés une recette de 199 000 € en 2012.

F/ Divers : **103 400 €**

Ce poste comprend :

- le chapitre 042- diverses subventions transférées et les travaux en régie pour 103 400 €

G/ Résultat Reporté ou anticipé : **3 154 905 €**

Ce chapitre vise à inscrire l'excédent de gestion de 2012, soit 3 354 905 € dont il faut retrancher la subvention de l'État à hauteur de 200 000 € pour le financement du Pôle Culturel, ainsi que précisé précédemment.

Madame SAINT LEBES présente les éléments concernant les dépenses de fonctionnement :

2/ Dépenses de fonctionnement : 22 562 417 €

A/ Charges exceptionnelles : **20 000 €**

Ce chapitre correspond à une provision pour titres annulés

B/ Intérêts : **427 000 €**

Ce chapitre reprend l'annuité en intérêt de la dette, soit 420 000 € (voir plan d'extinction de la dette) auxquels il faut ajouter les ICNE (5 000 €) et ajouter les intérêts liés à l'utilisation éventuelle d'une ligne de trésorerie.

Il faut préciser que sur ce même article, la réalisation 2012 s'élève à 333 164,14 €.

Il est utile de rappeler que pour financer les investissements de 2012/2013, la Ville a emprunté 1 621 000 € (financement crèche) dont le remboursement des intérêts impacte ce chapitre.

C/ Personnel : **12 510 000 €**

Ce volet reprend les charges de personnel qui progressent d'environ 7,7 %.

Cette progression s'explique plus particulièrement par les ouvertures de postes, les intégrations et les avancements provisionnés pour 2012, à savoir :

Culture :

- 1 poste d'attaché territorial temps complet (Directeur Adjoint Médiathèque) sur 2 mois.
- 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe pour la billetterie électronique.
- 2 postes enseignants de l'EMEA à raison de 6 h 00 et 4 h 00 /hebdomadaires

Cohésion sociale :

- consolidation sur 1 an des 12 postes ouverts en septembre 2012/ respect des taux d'encadrement des CLAE et CLSH.
- Heures de ménage supplémentaires pour la prise en charge de nouveaux locaux dont la Boit'J.

Affaire générale :

- 1 poste d'adjoint administratif de 2^e classe à temps complet pour le service accueil

Petite Enfance :

- 16 postes (EJE, Auxiliaire Puériculture, Puéricultrices etc...) pour l'ouverture de la nouvelle

structure à Rachety à compter de Septembre 2013.

Finances/Marchés Publics :

- 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe pour renforcer ces services suite à une augmentation récurrente de la charge de travail.

Ressources Humaines :

- 1 poste de Rédacteur pour prendre en charge l'augmentation des missions du service (volet social, hausse des effectifs, etc...)

En conclusion, ces postes statutaires sont provisionnés dans l'objectif suivant :

- se doter des moyens nécessaires pour l'ouverture d'une structure.
- Anticiper sur l'ouverture en 2014 du Pôle Culturel.
- Obéir à des règles d'encadrement qui conditionnent l'octroi de financements CAF
- ajuster les moyens de certains services au regard de l'augmentation de leur charge de travail.

Enfin, les provisions suivantes sont également inscrites au budget primitif :

- lissage 2012 sur 2013 : 150 000 € sur les recrutements en cours d'année 2012.
- provision de 120 000 € sur la GPEC (promotions internes au grade supérieur, avancement d'échelons, avancements de grades)
- rachat d'annuités :
 - provision de 20 000 €
 - diverses mesures catégorielles :
 - provision de 35 000 € (mesures gouvernementales : augmentation SMIC et valeur du point)
 - provision pour augmentation des cotisations : 60 000 € dont 30 000 € pour la CNRACL
 - Fonds Handicap : 15 000 €
 - divers :
 - provision de 20 000 € sur les frais de visites médicales et honoraires divers praticiens
 - action sociale pour le personnel : 70 000 €
 - autres dépenses (GIPA, ARE, heures supplémentaires non exonérées, etc...) : 55 000 €

En tout état de cause, la politique de recherche d'optimisation de la dépense sera poursuivie en 2013 (réductions heures supplémentaires, remplacements, emplois saisonniers etc...) .

D/ Services : **4 376 207 €**

Ce titre recouvre toutes les dépenses du chapitre 11- charges à caractère général qui comprend notamment :

- les dépenses d'énergie et fluides sur lesquelles on peut remarquer par comparaison au CA 2012 provisoire :
 - électricité (387 670 €) en progression de 26 471 € en comparaison de 2012 (361 199 €) pour prendre en compte les évolutions tarifaires.
 - eau (44 800 €) en progression de 2 223 € en comparaison de 2012 (42 577 €)
 - assainissement (34 830 €) en diminution de 10 630 € en comparaison de 2012 (45 460 €). Cette diminution s'explique par la prise en compte en 2012 d'une facturation sur 18 mois. Sur ces derniers postes, il a été jugé prudent d'augmenter les crédits eu égard aux évolutions tarifaires qui se profilent.
 - Combustibles (334 150 €) en progression de 2 058 € en comparaison de 2012 (332 092 €)
 - carburants (45 800 €) en baisse par rapport au réalisé de 2012 (58 211 €) étant précisé que 2012 comprenait des factures 2011 non reprises en rattachement.
- L'alimentation (438 281 €) en progression de 17 577 € pour tenir compte du nombre de repas supplémentaires, de l'augmentation du coût des matières premières et de l'effort consenti dans le domaine des fournitures issues de l'agriculture biologique .
- Fournitures scolaires (6067 à 60676) pour un montant de 72 838 €, soit une progression de 4 656 € en comparaison de 2012 (68 182 €).
- Autres fournitures (60636 à 60651) porté à 104 000 € en progression de 27 471 € en

- comparaison de 2012 (76 529 €)
- Travaux en Régie (50 000 €) en progression de 35 415 € en comparaison de 2012 (14 585 €)
- fournitures d'entretien et de petits équipements (articles 60631,60632,606321) pour un montant de 285 341 € , soit une diminution par rapport à 2012 (306 526 €), suppression partielle du contrat d'entretien des vêtements de travail.
- les contrats de prestations de services (611 à 61125) portés à 235 706 € en progression de 66 451 € résultant pour partie par un contrat « évaluation des risques professionnels » arrêté à 46 500 € compensé par une recette de 39 000 € (subvention Fonds National de Prévention).
- entretien et maintenance (article 615) pour un montant de 427 958 € à comparer au réalisé 2012 (427 050 €), soit une stabilisation de ces postes.
- contrats d'assurance (616) portés à 216 400 €, soit une progression de 17 556 € par rapport à 2012 (198 844 €) justifiée par l'augmentation des taxes et de la sinistralité.
- études et recherches (617) pour un montant de 38 000 € , soit une augmentation de 17 500 € par rapport à 2012 expliquée par l'inscription d'un crédit de 20 000 € pour la réalisation d'un Plan de Sauvegarde.
- Autres frais divers (6182 à 61885) porté à 706 808 €, soit une progression de 54 947 € par rapport à 2012 (651 861 €) justifiée notamment par une augmentation de la formation liée à la mise en œuvre de nouveaux logiciels ou remise à niveau (+ 10 000 €), aux chèques CADHOC (+ 19 000 €), à l'offre supplémentaire d'accueil en camps et activités pédagogiques (+ 8 000 €), au traitement des insectes et autres nuisibles (+ 16 350 €) .
- À noter également : les frais d'affranchissement et de télécommunications sont stabilisés par rapport à 2012, ainsi que les abonnements Internet globalement en régression par rapport aux prévisions 2012.
- par ailleurs un crédit de 2 300 € est confirmé pour les actions au titre du CLSPD.

Pour conclure sur ce chapitre, on remarquera que le chapitre 11 va au delà de l'objectif fixé dans le cadre du DOB, soit 0 % d'évolution hors inflation, soit un dépassement de 248 000 € dont 82 000 € correspondent à l'inflation. Le différentiel s'explique par les progressions visées ci-dessus dont certaines sont incompressibles et sont partiellement compensées par des diminutions de prestations.

Ce budget est certes en évolution si on le compare au résultat de 2012 sachant qu'en tout état de cause, il ne s'agit que d'une ouverture de crédits et non une autorisation de dépenses.

On peut d'ailleurs remarquer que sur les crédits ouverts en 2012 (4 129 178 €), 4 127 971 € ont été utilisés, soit la quasi totalité. L'objectif de rester dans les limites des crédits ouverts, voire en dessous, sera la ligne conductrice en 2013 pour les services de la Ville.

E/ Charges de gestion courantes : 2 219 152 €

Ce chapitre reprend notamment :

- les indemnités de fonction et frais de formation des élus
- les subventions aux associations qui évoluent faiblement par rapport à 2012.
- la participation au CCAS dont la progression résulte principalement de l'augmentation des moyens nécessaires au bon fonctionnement des services et de prise en charge des contrats d'avenir, ainsi qu'une provision pour l'équilibre du budget du foyer-logement « Loubayssens ».
- diverses participations au SIVOM de la Saudrune (gens du voyage, hydraulique) et autres Syndicats.

F/ Dotations aux amortissements : 829 410 €

Ce chapitre reprend les amortissements comptabilisés sur les derniers exercices, lesquels sont ensuite transférés en section d'investissement pour participer au financement des nouvelles opérations.

G/ Virement à la section d'investissement : 2 180 648 €

Cette somme représente l'autofinancement que la commune reprend sur son résultat de 2012 pour le financement du capital de la dette et autres investissements.

Madame Valérie GAZAGNE ABOUZEIR présente les éléments concernant les dépenses d'investissement

1/ Dépenses d'Investissement : 16 507 018 €

A/ Le remboursement du capital de la dette : 815 315 €

En diminution comparé à 2012 (878 434 €) compte tenu de la baisse de l'annuité que l'on constate sur le tableau d'extinction de la dette et ce malgré l'emprunt réalisé en 2012.

On observera par ailleurs que le capital restant dû est inférieur à celui de l'année dernière tout en intégrant l'emprunt de 2012.

B/ Les opérations d'investissements : 16 187 373 €

Elles se présentent en **TROIS** grands volets :

1/ Les programmes structurants : 12 015 261 € (y compris Restes à Réaliser 2012)

- Pôle Culturel : 8 000 000 €
- Centre Technique Municipal 2ème Tranche et extérieurs : 348 103 €
- Complexe Tennistique : 12 194 € - reprise des Restes à Réaliser 2012.
- Crèche : 2 591 176 € y compris RAR 2012
- Maison des jeunes : 84 702 € -reprise des RAR
- Extension Groupe Scolaire C.Blanc : 529 084 € y compris RAR
- Aménagement Maison Ravaine (1ère Tranche) : 350 000 €

Sur cette programmation, il est utile de préciser que les crédits inscrits correspondent :

- aux montants nécessaires pour permettre le règlement des factures en 2013 (Pôle Culturel, nouvelle crèche)
- aux montants nécessaires pour des opérations en cours d'exécution (Maison des Jeunes et extension C.Blanc)
- aux montants nécessaires pour des opérations programmées (Centre Technique Municipal, Maison Ravaine)

2/ Les moyens projets : 1 591 386 €

On trouve sous ce volet les opérations de moyenne importance et notamment les interventions sur le patrimoine communal (449 871 €) et notamment en matière de conformité et d'accessibilité, des interventions sur les écoles, des travaux de remplacement de menuiseries sur certains bâtiments, des interventions sur les installations sportives, des acquisitions de mobilier et de matériel informatique pour les écoles. Enfin, des crédits inscrits à hauteur de 1 141 515 € pour la réalisation d'aires de jeux à la Françoy, au Vivier etc... et la création d'un terrain de sport en gazon synthétique.

3/ Les équipements des services et petites opérations : 1 565 411 €

On remarque en particulier sous ce volet les principales opérations suivantes :

- l'acquisition de matériel pour les services techniques et Sports: 309 451€
- l'acquisition de logiciels informatique : 42 700 €
- l'acquisition de matériel et mobilier (hors écoles) : 71 400 €
- les travaux de peinture : 13 000 €
- la signalétique : 18 000 €
- des travaux de climatisation : 24 500 €
- réhabilitation de bâtiments (Hôtel de Ville) : 39 555 €
- travaux divers bâtiments (conformité) : 221 000 €
- la rénovation du monument aux morts : 20 000 €
- l'aménagement d'un rond-point : 73 300 €

Enfin, on trouve au chapitre 45813, la réalisation du nouveau cimetière (200 000 €) actuellement dans sa phase administrative (autorisation préfectorale, étude hydrogéologique, etc....).

Ce programme fait en effet l'objet d'une inscription particulière (compte de tiers) car il est alimenté par une recette à l'identique de Toulouse Métropole.

4/ Déficit reporté : **189 245 €**

5/ Opérations entre sections : **103 400 €**

Il s'agit de la reprise d'opérations d'ordre qui correspond aux travaux en régie et la reprise d'amortissement de subventions accompagnée de mouvements sur la section de fonctionnement.

6/ Opérations d'ordre (frais d'études) : **27 000 €**

Monsieur François TOLSAN présente les éléments concernant les recettes d'investissement.

2/ Recettes d'Investissement : 10 629 247 €

A/ Le FCTVA : **310 000 €**

Il correspond à la compensation de la TVA sur les opérations éligibles réalisées en 2012.

B/ Amortissements : **829 410 €**

On retrouve ce montant en section de fonctionnement- dépenses qui par une écriture d'une section sur une autre participe au financement des opérations d'investissement.

C/ Subventions : **2 072 343 €**

Le crédit correspond aux subventions notifiées pour des opérations terminées ou en cours d'exécution et comprend la dette récupérable auprès de Toulouse Métropole pour un montant de 76 353 €.

D/ Virement de la section de fonctionnement : **2 180 648 €**

Il s'agit de la reprise partielle de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2012 intégré pour le financement du remboursement du capital de la dette et les investissements 2013.

E/ Étude Cimetière : **200 000 €**

Il s'agit de la reprise en recettes des études à engager pour le nouveau Cimetière pour le compte de Toulouse Métropole, compétente en la matière. Cette dernière rembourse à la Ville ces engagements.

F/ Emprunt : **10 687 616 €**

Cette provision prend en compte l'emprunt d'équilibre nécessaire pour le financement de la section d'Investissement étant précisé que toutes les subventions obtenues sur cette programmation viendront en déduction .

: - : - : - : - : - : - : - : - :

Monsieur LE MAIRE : « merci pour ces interventions brillantes. Comme pour les années passées, le budget 2013 retrace les orientations que nous souhaitons apporter pour la Commune de Cugnaux. Comme les années passées, nous serons toujours à la recherche d'économies permettant de dégager comme nous l'avons fait sur les années précédentes un excédent d'exploitation convenable. »

Monsieur CHALEON : « c'est un jour important pour vous Monsieur le Maire puisque c'est le dernier budget que vous réaliserez.

Nous pouvons faire un peu de rétrospective et voir sur les dix dernières années deux points :

. Les recettes de fonctionnement : augmentation de 14,5% où les impôts représentant plus de 60% de ces recettes. Merci pour les Cugnais qui paient de plus en plus d'impôts !

. Les dépenses de fonctionnement : augmentation de 35,5% soit le double des recettes. En matière de gestion je pense qu'on peut faire mieux !

Par rapport à l'année passée, les charges à caractère général évoquées par Madame Saint-Lebes, ont augmenté de 6%, il y a certes le coût de l'énergie mais aucun effort n'est fait pour la mise en place de dispositifs s'appuyant sur les énergies renouvelables. Aucun bâtiment municipal n'est équipé de panneaux solaires ou autres.

Les charges de personnel : j'ai été content d'apprendre qu'il y avait une politique d'optimisation de ces charges parce qu'elles ont quand même augmenté de plus de 8% cette année sans compter le personnel qui a été transféré au CCAS.

Certains crédits ont baissé : entretiens de terrains et de bâtiments. Quand vous nous parlez de préservation du patrimoine, il y a là une inadéquation entre ce que vous dites et ce que vous faites.

Des budgets en augmentation : les fêtes et cérémonies : 12,5% d'augmentation en un an, je suis étonné.

En ce qui concerne l'Investissement : La section s'élève à 16 millions. Chaque année vous agissez de la même façon en faisant voter des dépenses très somptuaires mais sans en réaliser la moitié.

Parmi ces dépenses :

- Le pôle culturel qui va nous coûter 16 millions d'euros et pour lequel vous n'avez aucune certitude de subvention parce que si j'ai bien compris, le Conseil général limite les subventions. Je trouve donc très courageux et imprudent d'avancer encore sur ce projet à un tel coût.

- La maison Ravaine: à quoi va servir cette maison ? A faire des bureaux supplémentaires avez-vous dit. Ces bureaux vont coûter très cher : achat de la maison 450 000 €, aménagements 350 000 € soit presque un million d'euros pour créer des bureaux supplémentaires. Je pense qu'il y avait des investissements plus intéressants pour les Cugnalais.

Vous le savez puisque vous avez fait faire à grands frais un sondage auprès de la population et l'on peut, dans ce sondage, noter que les points d'insatisfaction majeure des Cugnalais sont la circulation et le stationnement, l'emploi, la voirie et les trottoirs, la sécurité et la situation des personnes âgées. Je suis étonné que ces points d'insatisfaction ne trouvent aucune réponse dans ce budget primitif rien n'étant fait pour la circulation, le stationnement, l'emploi, la voirie, les trottoirs, la sécurité et les personnes âgées. Vous avez fait une déclaration dans la presse pour rassurer les Cugnalais en disant que la construction de la caserne des pompiers renforcera la sécurité des Cugnalais mais nous savons tous qu'elle ne se fera pas.

Vous avez écrit aussi que l'implantation d'une industrie culturelle à Franczal mettra Cugnax au cœur d'un important bassin d'emplois avec cinq mille créations de postes, tout cela s'est envolé.

Je trouve vos prévisions d'investissement dangereuses avec le pôle culturel et inutiles avec la maison Ravaine. Elles ne correspondent pas aux besoins des Cugnalais.

En conclusion, je soulignerai notre inquiétude par rapport à ces investissements hasardeux.

Je soulignerai aussi que vous n'avez pas dit un mot de l'intégration des ZAC qu'il va bien falloir intégrer.

Les points critiques de ce budget, ce sont donc des charges qui augmentent toujours plus malgré votre politique d'optimisation et ce sont des investissements dangereux et inutiles qui ne correspondent pas aux besoins des Cugnalais. »

Monsieur Le MAIRE : « j'aurais dû en effet conclure là-dessus. Concernant les deux ZAC de la Françoï et de l'Agora, nous avons un report d'écriture entre 2012 et 2013 et la clôture interviendra cette année. »

Intervention de Monsieur SANCHEZ :

« C'est le dernier budget de votre mandat que vous présentez ce soir.

Avant de rentrer dans le détail de ce budget primitif, je souhaiterais faire quelques remarques générales.

Ce document présente le recensement de la population au 01/01/13 de manière erronée, ce qui fait que l'ensemble des ratios est en conséquence faux.

La population officielle au 01/01/13 est de 16042 habitants, ce qui représente une baisse de la population pour la 3^e année consécutive, malgré la construction de logements sur la commune, le solde

migratoire est donc négatif. Vous allez nous expliquer que l'INSEE ne sait pas compter, certes mais cela fait 3 fois, il y a donc un peu de vérité .Pour quoi la population quitte la ville ?

Au-delà du phénomène de décohabitation que l'on peut imaginer, la réponse est dans la fiscalité locale des ménages qui reste au bout de vos 6 ans de mandat, une des plus élevée de l'agglomération ou de Toulouse Métropole. On aurait pu devant votre grande satisfaction sur l'excédent avoir un retour vers les Cugnalais et donc une baisse des impôts.

Hélas devant cette soit disante stabilité des taux, c'est le calme avant la tempête dans un proche avenir...

J'évoquais lors du DOB la triple peine pour les Cugnalais :

. au niveau national

L'austérité au plan national avec de nouvelles mesures qui vont encore toucher l'ensemble de la population avec la recherche d'encore 5 milliards d'économie alors qu'en réalité c'est 15 à 20 milliards qu'il faudra trouver devant une dégradation incontournable de la croissance.

Les allocations familiales bientôt taxées et les pensions de retraites bloquées, c'est aussi pour les Cugnalais,

L'augmentation de l'électricité, plus 30% dans les 5 prochaines années, la taxe sur le diesel, c'est aussi pour les Cugnalais.

. au niveau de Toulouse Métropole

Vous le savez le niveau d'épargne est en forte baisse, l'endettement en augmentation et les investissements onéreux avec le parc des expositions et le quartier Raynal Matabiau pour les prochaines années, des dotations de l'état seront obligatoirement en diminution. Les retours vers les communes seront au mieux stables et la ponction sur les ménages la seule issue...

. au niveau de la commune

avec des impôts à Cugnaux qui augmenteront pour financer votre « danseuse » à 18 millions d'euros, Médiathèque et salle de spectacles, endettant la commune pour longtemps, sacrifiant pour longtemps les autres besoins beaucoup plus urgents.

Et ce n'est pas que l'investissement qui sera condamné, ceux seront aussi les ressources de fonctionnement qui iront à la culture pour remplir cette salle de 400 places, sans savoir aujourd'hui alors que vous avez lancé l'OS pour cette tranche conditionnelle, quelle sera la spécificité de cette salle si spécificité il y a !

Au début de votre mandat, l'audit financier de la commune que vous avez-vous-même commandité fixait un seuil des investissements pour ne pas dégrader la situation de la commune autour de 2.5 millions d'euros par an.

Qu'avez-vous fait de cette recommandation, alors qu'à l'époque la crise et ses conséquences n'étaient pas là.

Vous faites comme si Cugnaux n'était pas concerné par ce contexte.

Le budget de ce soir s'il est adopté n'a pas encore d'impact sur les Cugnalais, votre stratégie politique peut effectivement encore marcher devant les échéances de 2014.

Nous ne voyons pas encore les conséquences de vos décisions hasardeuses, de vos erreurs, c'est l'avenir malheureusement qui jugera votre action à vous Monsieur le Maire mais à ceux qui ce soir par solidarité politique, par manque de courage ou sous la pression, vous suivront.

Sur le détail de ce budget 2013 :

En section de fonctionnement : au chapitre 011 vous annoncez une évolution à 0. Ces dépenses passent de 4,129 à 4,376 million € soit + 247 K€ ou + 6%... nous n'avons pas la même définition du 0 et même en tenant compte de l'inflation, nous sommes loin du compte ... Alors il est intéressant d'aller examiner où vont ces 247 000€. On peut dire que vous aimez les petites fleurs : + 6 000 € après + 9 000 € l'an dernier soit + 60% en 2 ans, les festivités : + 7 300 € soit +12%, alimentation pour les fêtes : + 3 000 € soit +7%, publication + 3 000€ soit +6%, frais de relations publique +4000€ soit + 83% Et comme si cela ne suffisait pas un peu de camouflage dans le budget du CCAS où la subvention qui augmente de 171 000 € est destinée à une augmentation du budget festivités de 15000 €

Si pour les cugnalais 2013 sera une année difficile, pour vous en tout cas ce sera une année festive, on peut le comprendre ...

Vous êtes loin de votre ambition annoncée de maîtriser le niveau de gestion au quotidien...

Au chapitre 012 le personnel.

C'est pourtant ce sujet qui vous tient à cœur, vous nous annoncez année après année que vous serez vigilant à la moindre dérive...

Hélas, ce n'est pas la dérive c'est le naufrage...

Quelle impuissance devant les faits !

Vous n'avez pas pu boucler le BP 2012 sans une rallonge de fin d'année de 50000€

En 2013 + 957 000 € soit +8,3%

Si l'on consolide avec l'augmentation des charges de personnels du CCAS de 200 000 € car en réalité c'est à cela qu'est destinée l'augmentation de la subvention, cela représente +1 157 000 € soit + 10% du jamais vu dans une collectivité depuis très longtemps... et nous ne sommes pas encore en année pleine pour les créations de poste pour la crèche qui ouvrira en novembre 2013 et pas encore sous les impacts des créations de postes pour la médiathèque et la salle de spectacle.

Au BP 2008, il était inscrit 9 758K€ ; au BP 2013 : 1 2510 K€, soit une augmentation de 2 751 K€ ou 550 k€ par an, une moyenne de 6%... sans compter les transferts vers Toulouse Métropole en 2009, ni les transfuges vers le CCAS.

C'est l'échec de votre gestion de la ville, si encore le personnel était heureux de travailler pour cette collectivité mais même pas !

Même en stabilisant cette masse salariale au niveau du GVT soit 3% par an, il faudra équilibrer par un montant qui représente une augmentation de la taxe d'habitation de 15%, votre seule ressource sous maîtrise communale.

Prenez bien conscience de la situation que vous laisserez à la fin de votre mandat : 2 situations catastrophiques avec ce budget : la dette en héritage et des dépenses de personnel exponentielles.

Ce chapitre aurait mérité une vision à 4/5 ans pour tenir compte des impacts des prochains équipements.

Mais rien toujours aucune prospective...comme pour tout le reste d'ailleurs.

Au chapitre des charges financières

Avec une hausse de 5 900€ soit +16%, ce n'est que le début, les emprunts colossaux seront lancés en 2013 avec les conséquences pour le budget 2014 et les suivants et un doublement des frais financiers à minima...

Oubliez l'espoir de subventions du CG31, si Monsieur Le Maire vous rapporte fidèlement les nouvelles règles d'aides aux communes à l'avenir ce sera une opération par an et par commune avec des plafonds pour les assiettes finançables. Vous ne pouvez pas le découvrir : c'est le scénario que je vous annonce depuis quelques mois.

Globalement sur la section de fonctionnement

- les dépenses augmentent de 1.448 k€
- les recettes de 826 k€

L'épargne prévisionnelle réelle est devenue négative de 248 000€.

Le budget fonctionnement est en déficit seul l'intégration par anticipation de l'excédent de 2012 vient équilibrer ce budget.

Les dotations de l'état ne pouvant que baisser avec l'économie annoncée de 3 milliards € sur la DGF, le budget 2014 est déjà dans le rouge mais heureusement il sera présenté en avril 2014...

Sur la section d'investissement

Cette année devrait peut être arrêter l'esbroufe sur les crédits inscrits et les crédits réellement consommés.

En 2012, vous avez été conforme aux 5 années précédentes avec moins de 50% de réalisations, 10 millions inscrits, 4 millions réalisés.

En 2013 vous annoncez 16 millions de dépenses d'investissement en incluant les reports de 2012.

Il y a en pour tout le monde ...

Certes, le CTM attendra encore un peu comme nous le disions lors du DOB, projet étalé sur 3 ans après être annoncé depuis 4 ans... Nous découvrons 1 million d€ pour les sports et l'environnement :

Gazon synthétique, piscine, maison des sports, aires de jeux dans les quartiers...

Je ne reviens pas sur la danseuse à 18 millions d'euros car vous connaissez tous notre avis sur ce projet.

En recettes, un emprunt de 11 millions d'euros est inscrit... rien que ça !! A la fin de l'année 2013, l'endettement de la commune dépassera les 21 000 000 €. C'est loin, de ce que vous annonciez l'an dernier.

Je pensais poser une question à l'ex rapporteur du budget. Vos compétences, votre expérience, votre expertise en finances sont connues et reconnues. Êtes-vous satisfait des résultats ? Ou avez-vous subi la situation et, par solidarité politique, renoncé à faire ce constat d'une gestion et d'une projection plus qu'incertaine ? Inutile de répondre j'ai déjà compris votre réponse...

Nous voterons CONTRE ce budget catastrophique.

Vous accusez l'opposition d'être en campagne mais que faites-vous, vous, avec ce budget, avec l'argent des cugnais !

Alors aujourd'hui c'est en conscience que chacun de vous prendra sa décision, il y aura des votes CONTRE, des abstentions, et des votes POUR qui auront subi les pressions ou les menaces sur la suppression des délégations. Le maire sera fidèle à sa méthode mais que vaut une délégation face à son honneur ?

Pourrez-vous vous regarder dans une glace, ou dans quelques mois devant vos enfants ou vos voisins qui vous demanderont si vous étiez autour de ce conseil municipal du 13 mars 2013 où la décision d'envoyer les finances de la communes dans le trou a été prise.

Ne regrettez pas votre choix demain ni plus tard.

En fonction de la décision de ce soir les mauvaises nouvelles pour les impôts des cugnais arriveront en octobre 2014.

Dans quelques mois de nouveaux élus seront autour de cette table ils auront à gérer la décision responsable de ce soir, pour l'avenir de Cugnaux. Il ne s'agit pas ce soir que d'un vote politique mais surtout un vote de sagesse et de raison. L'histoire de notre pays nous montre que parfois il faut se rebeller...

Il y a quelques jours Stéphane Hessel nous a quitté il nous a laissé un message : INDIGNEZ-VOUS. C'est ce soir le moment de lui rendre hommage en appliquant son conseil...

Merci mes chers collègues pour votre attention. »

Monsieur AUJOLAT : « ce soir, nous nous retrouvons, après plus de trois ou quatre semaines de tergiversations, autour de la table du Conseil municipal. Permettez-moi de vous rappeler qu'il y a un certain nombre d'années, vous faisiez des déclarations disant que vous, Maire, le budget serait voté en décembre ou en janvier. Aujourd'hui, nous sommes le 14 mars et le budget sera peut-être voté... Vous n'avez pas vraiment fait preuve de rigueur sur ce point sachant que vous promettez quelque chose qui est quasiment impossible sur décembre, les bases tombant toujours très tard.

L'ancien que je suis au niveau du Conseil municipal sent bien que nous arrivons à un tournant et cela fait un certain nombre de Conseils municipaux qu'avec l'aide de mes collègues, j'essaie de vous faire prendre conscience d'une situation et d'une dérive que je juge inquiétantes pour la commune, dérive due non pas à la gestion de l'administration mais à certaines de vos volontés et à votre façon d'agir et de vous comporter, de foncer obstinément sur certains points.

Reconnaissez-moi au moins une chose : à chaque conseil municipal, je vous ai interpellé en compagnie de mes collègues, sur un certain nombre de points qui me semblaient importants et qui démontrent une situation de déliquescence au niveau de la gestion, des choix. L'on dirait qu'un certain nombre d'éléments ne vous intéressent plus au niveau de cette commune, vous êtes ailleurs : vous êtes en train de négocier Francazal en Amérique, vous représentez la Région au Canada ou en Afrique. Vous nous semblez beaucoup moins présent, intéressé et attentif comme nous l'attendons d'un maire au niveau du quotidien et au niveau d'un certain nombre de décisions.

Nous n'avons pas parlé lors du dernier Conseil municipal de la déculottée au niveau de Francazal. Je vous avais pourtant prévenu que vous n'auriez pas le soutien de la Région, de la ville de Toulouse, ni du Conseil Général, ni celui de certains de vos conseillers municipaux. Francazal est un échec global, total, important mais comme à l'habitude, Monsieur le Maire, vous appliquez votre politique, vous vous servez de Cugnaux au niveau médiatique, pour faire des coups, vous êtes un homme de poker, un homme de bluff. Vous avez gagné contre moi, à l'époque, avec un coup de poker et vous continuez

sur un coup de bluff. Petit à petit, l'homme se découvre. Certes, les écoutes changent, ceux qui vous ont suivi lors du second mandat ont ouvert les yeux, peut-être un peu tard.

C'est important parce que dans un budget, pour moi, il y a les actes, les volontés, les chiffres, les mots, il y a tout un comportement. J'ai très mal vécu, ainsi que mes collègues, la saga, et je le répète la déculottée, Francazal.

Quand je passe le long de ce mur tagué et quand je vois comment vous vous êtes vanté en disant que vous feriez venir cinq mille emplois, Monsieur le Maire, faire rêver des personnes, des gens qui sont au chômage à l'heure actuelle, c'est scandaleux !

Un jour, vous nous déclariez : « je suis à fond pour que l'industrie du cinéma s'installe et je sais que cela va se faire et deux jours après vous nous dites : « non... il va y avoir des entreprises qui seront en rapport avec l'aéronautique qui vont s'installer » ; elles partent ailleurs.

En douze ans, j'aimerais que l'on me fasse le bilan des entreprises qui se sont installées sur Cugnaux et de ce que cela pourrait rapporter en taxes et en emplois. Très peu d'entreprises sont arrivées.

Chaque fois, c'est un coup de bluff, un coup de poker. Autre exemple : l'annonce de la zone verte avec l'Ecopôle, mais rien n'arrive. Cugnaux est à l'image de son soit disant futur cimetière qui ne se fera jamais

Quand nous parlons de la population qui baisse sur Cugnaux, avez vous fait un effort pour réserver des zones « ZAD » pour préparer le futur ? Nous arrivons en fin de trois ZAC : ZAC de Francazal, zone industrielle, ZAC de l'Agora, zone d'habitations, ZAC de la Françoï, il est temps qu'elle se termine ! Avez-vous avancé sur les logements à Cugnaux ? Non. Nous ne voyons pas une politique urbanistique globale. Quand je me promène dans les communes aux alentours, je vois une stratégie du maire, je lis une stratégie du maire sur la Dépêche, ce ne sont pas des coups de bluff. Ici, je ne vois pas la volonté de faire progresser, connaître, évoluer notre commune.

En ce qui concerne le centre culturel, vous vous entêtez et je ne comprends pas : vous êtes un homme intelligent et qui sait négocier et vous savez qu'à un moment, il faut faire attention. Je me demande pourquoi ce projet doit absolument démarrer ? Y a-t-il des intérêts au niveau immobilier tout autour ? Y a-t-il autre chose ? Je suis très étonné... Certains promoteurs travaillent autour, nous en reparlerons.

Pour ce projet, vous ne pouvez pas dire que, dès le départ, nous n'avons pas pris part au débat et que nous n'avons pas constamment dit que nous y étions opposés à la fois pour l'emplacement et la réalisation.

Comme l'ont souligné Messieurs Chaléon et Sanchez, il est quand même extraordinaire de se lancer à un an des élections. Ce n'est pas nous qui allons payer dix-sept ou dix-huit millions d'euros mais les générations futures. Je ne comprends pas cet entêtement sachant qu'il y a des salles qui se construisent partout . A qui avez-vous envie de faire plaisir ? Pourquoi ? Arrêtez ce projet qui est mal parti. Vous seul serez tenu responsable de la réalisation de ce projet inadapté pour Cugnaux et de l'endettement qu'il génère.

Je partage entièrement ce qu'ont dit mes collègues et insiste sur l'inutilité des investissements sur la Maison Ravaine qui devrait servir à mettre deux services de la mairie : l'urbanisme et le personnel.

Je vous demande de réfléchir sur la mise en œuvre du pôle culturel. C'est votre dernier budget, le dernier de votre équipe. Vous avez le droit de reculer. Il n'y a pas de honte dans cette période difficile de revenir en arrière. Vous savez que même en juillet vous n'aurez pas la subvention du Conseil général .

En conclusion, tel qu'il est présenté nous ne pouvons pas voter pour ce budget. »

Monsieur Pierre GUERIN intervient ensuite : « les élus socialistes qui siègent au conseil municipal de Cugnaux ont pris la décision de ne pas voter le budget 2013 pour raisons de profonds déséquilibres financiers que celui-ci engendra pour les exercices 2014 à 2018.

Il ne s'agit pas d'un caprice de notre part.

Pourquoi une telle décision : les investissements et plus particulièrement le pôle multiculturel vont mobiliser les recours à l'emprunt dans des proportions supérieures aux premières estimations.

Quelles sont les causes : l'assiette de subventions du Conseil général inférieure à celle prévue au plan de financement, position confirmée par le Monsieur Pierre IZARD, augmentation de l'enveloppe des travaux des tranches ferme et conditionnelle : 13,7 millions au lieu de 9 millions pour la tranche ferme, et 4,6 millions pour la tranche conditionnelle.

Ces mêmes investissements génèrent une augmentation des frais de personnel qui conjugués à l'augmentation des frais financiers par trois à l'horizon 2015 pour ressortir une épargne brute négative à

partir de 2014.

La dynamique de croissance de la population de Cugnaux est en berne par conséquent les ressources, de fiscalité locale, les transferts de l'État à travers la DGF n'enregistreront plus le même niveau de croissance que pendant les dernières années.

Par expérience, nous ne pouvons pas prendre ce risque qui sera supporté par les Cugnalais au travers d'une augmentation insoutenable de la fiscalité. Des investissements publics, oui, mais pas à n'importe quel prix. Il faut savoir étaler les projets dans le temps.

Nous avons demandé à Philippe Guérin, Maire de Cugnaux :

- de revoir les lignes de crédit pour lesquelles de sérieuses diminutions de coût pouvaient être obtenues notamment les frais de personnel et autres économies plus générales. Ce sont des chiffres qui sont apparents.

- de renoncer expressément, par la présentation d'une délibération, à la tranche conditionnelle du pôle multiculturel afin de dégager 4,6 millions venant en diminution des investissements futurs.

Sa réponse : « je ne peux rien faire car le budget a été bouclé ; en revanche je m'engage présenter une délibération modificative en avril prochain. ».

Nous avons légitimement des doutes.

Monsieur le Maire : « je voudrais rappeler à l'assemblée que nous sommes en mars 2013 et non en mars 2014.

Après douze ans de mandat, je n'ai pas l'intention de commencer une carrière de dictateur et encore moins une carrière mettant la commune en déséquilibre financier ce qui se serait vu bien avant.

Nous avons travaillé pour le redressement de la commune et son désendettement. Le stock de dettes est aujourd'hui de 10 millions d'euros, Monsieur Sanchez, et je ne vois pas comment il pourrait passer à 21 millions d'euros à la fin de l'année.

Je suis surpris de l'analyse que vous faites car vous savez très bien que le montant de l'inscription budgétaire correspond à un emprunt d'équilibre. Comme vous le savez les collectivités territoriales ne peuvent pas présenter comme l'État, des budgets en déséquilibre. Nous présentons donc des budgets en équilibre avec ce que l'on appelle des emprunts d'équilibre.

Nous avons réalisé des investissements en diminuant le nombre d'emprunts.

Depuis 2008 plus de 13 millions d'euros ont été investis pour un recours à l'emprunt à hauteur de 6,6 millions d'euros. Le reste des financements sont en provenance des subventions du Département, de la Région, de l'État et de l'autofinancement, ce qui est quand même la preuve d'une gestion raisonnée avec une maîtrise des dépenses.

La fiscalité des ménages a été diminuée. Je rappelle que la taxe d'habitation qui intéresse la majorité de la population était en 2002 de 18,46% ; elle est maintenant de 13,9% et elle ne sera pas augmentée cette année, comme nous n'avons pas l'intention de l'augmenter les années suivantes si nous nous représentons à une élection ou si nous y sommes élus.

Je suis aussi très étonné d'un certain nombre de confusions qui sont faites avec le maniement des chiffres : de temps en temps, les chiffres sont présentés en valeur absolue, à d'autres moments en valeur relative. Effectivement, lorsqu'une dépense passe de cent à deux cents euros, cela fait 100% d'augmentation mais il convient quand même de relativiser.

Par ailleurs, la réduction de la population est assimilée au fait que les Cugnalaïses et les Cugnalais quitteraient "en courant" la commune de Cugnaux... je suis très surpris de tels propos. Je vous invite à participer aux réunions des nouveaux arrivants. On y rencontre des personnes enchantées de venir habiter dans la commune. Venez participer aux réunions sur les écoles, vous verrez que nous sommes obligés d'agrandir comme cela est en cours avec l'extension de Christian Blanc pour accueillir de nouveaux élèves en maternelle. Les écoles primaires commencent à saturer. Nous relevons de plus en plus d'inscriptions dans nos écoles municipales d'enseignements artistiques. Nous avons dû créer une nouvelle crèche. Vous l'aviez réclamé à cor et à cris et vous critiquez le fait qu'il faut du personnel pour la gérer et que cela augmente les frais de personnel.

Je crois qu'en politique, il convient d'avoir de la cohérence, de la clairvoyance et de l'anticipation.

Je suis un peu étonné et déçu de ce que j'ai entendu, extrapolations, des informations fausses : j'apprends par exemple que l'ordre de service pour la construction du pôle aurait été signé, ce qui n'est pas le cas. J'apprends que nous n'aurons pas l'appui des banques, ce qui n'est pas le cas comme nous l'avons précisé lors du dernier conseil municipal. Nous avons des propositions de contrats mais avons intérêt d'attendre avant de signer car les taux d'intérêts baissent. Chaque jour qui passe

l'EURIBOR chute. Ainsi, ce sont des milliers d'euros qui peuvent être économisés pour la commune de Cugnaux.

Nous avons rencontré le Président du Conseil Général qui nous a donné des éléments permettant d'espérer des subventions supérieures à celles que vous nous avez indiquées car il va découper l'opération en plusieurs lots.

Nous avons la notification de la subvention de l'État d'un montant de 1,9 € million et de la subvention de la Région : 1,9 million. L'État d'ailleurs comme vous avez pu le lire dans le budget a commencé à verser une partie de la subvention.

Quelle est cette approche apocalyptique que vous voulez faire de l'évolution de la commune de Cugnaux ?

Il y a des difficultés, nous ne le nions pas mais la gestion qui est prodiguée depuis maintenant plusieurs années est parcimonieuse en matière de deniers publics. Ce sont des fonds des Cugnolaises et des Cugnolais, ce sont des fonds des habitants des communes du Grand Toulouse et des fonds nationaux aussi qui nous arrivent, je ne vois pas où est cette apocalypse.

Nous avons chaque année dégagé un excédent de plus en plus important. Il a été présenté tout à l'heure : l'excédent 2012 plus de trois millions d'euros. Je me rappelle des années antérieures où j'étais assis à votre place et où nous étions en déficit.

Autre point qu'il me paraît important de souligner : vous parlez d'absence de travaux dans la commune. Pourtant, le transport en commun en site propre va arriver. Par ailleurs, le Président du Conseil Général m'a également confirmé l'installation de la caserne des pompiers, le projet n'est pas supprimé mais le Conseil Général étale ses investissements comme nous avons étalé les nôtres.

Monsieur Aujoulat, je suis un peu surpris lorsque vous dites qu'il n'y a pas de réflexion en matière d'urbanisme. Vous avez participé autour de cette table à l'élaboration du PADD ; si ce n'est pas de la réflexion en matière d'urbanisme expliquez-moi ce que c'est. Vous avez également réfléchi et travaillé sur le Plan Local d'Urbanisme qui a été voté, y compris par votre groupe. Il correspond aux perspectives que nous voulons donner à la commune de Cugnaux sur les années à venir.

Vous avez participé aux débats au cours desquels nous avons créé une ZAD (zone d'aménagement différé) de 180 hectares dans la commune, partant du Pé d'Estèbe jusqu'à la route de Tournefeuille. Cela permet d'avoir une vision et une lisibilité en matière d'aménagement futur et d'occupation spatiale de la commune de Cugnaux.

Vous avez également évoqué le sujet de l'emploi : avez-vous oublié TIGF ? La société Total Industries est venue s'installer ici, sur la ZAC de Francazal sud. Vous avez également oublié les entreprises qui s'installent sur Francazal. Je ne suis pas comme vous en train de faire des gorges chaudes sur l'échec du cinéma. Je regrette que ce projet d'implantation n'aboutisse pas mais qu'auriez-vous dit si le maire de Cugnaux, devant un tel projet, avait attendu que les choses se passent ? N'est-ce point le rôle d'un maire de promouvoir sa commune, d'essayer de créer de la richesse et de l'emploi, d'essayer d'attirer du monde sur commune ? Je crois que nous n'avons véritablement pas la même conception de cette fonction d'élu.

Aujourd'hui, l'État a pris une décision. Le porteur de projet n'a pas été retenu dans cette opération, dont acte. Vous allez pleurer à longueur d'année sur le fait que nous n'avons pu avoir cette opportunité ?

Il y a d'autres projets. Nous avons rencontré le Préfet lors d'une réunion très intéressante qui a permis de déterminer un certain nombre d'axes. Aujourd'hui, se pose la question de la cession du foncier des 45 hectares. Le Secrétaire Général de la Préfecture est venu ici et je l'ai emmené voir les murs dont l'état n'est ni normal ni raisonnable. Je lui ai demandé d'abord qu'il fasse un effort auprès des services de gendarmerie afin de renforcer la surveillance et ensuite qu'il mette tout en œuvre pour les nettoyer. Le projet in fine est de les faire tomber pour que nous puissions avoir dans le cadre de la reconversion des 45 hectares un ensemble cohérent et ouvert sur la ville, permettant l'implantation d'entreprises. Cela créera également une synergie avec la zone de Francazal sud, avec trois points d'accès sur ce secteur : le point d'accès habituel en face du manoir du Prince, un point d'accès supplémentaire à peu près au niveau de Francazal sud et un autre sur l'ancienne ouverture ouest de Francazal, soit une irrigation complète de cette zone de 45 hectares pour faciliter l'implantation d'entreprises.

L'État réfléchit sur un aménagement. Déjà, sur la partie aéronautique dont nous avons parlé, près de deux cents emplois ont été créés. La société Atlantic Air Industrie s'est implantée et est en train d'embaucher une cinquantaine de personnes supplémentaires. De trente il y a un an, les effectifs vont passer à 150. Cent personnes auront été embauchées sur la commune de Cugnaux. J'ai rencontré une personne pour un projet de création d'une école de formation à destination des personnes peu diplômées et qui seront formées par exemple au métier de mécanicien aéronautique, avec des diplômes reconnus par les constructeurs. Deux cents personnes pourront être formées chaque année.

Actuellement l'aéronautique a le vent en poupe, ce qui permet de former des jeunes qui n'ont pas forcément de qualifications et de les mettre sur le marché du travail.

En ce qui concerne les transferts au CCAS : effectivement, nous avons transféré des moyens afin de procéder au recrutement d'emplois d'avenir. Sept postes doivent être pourvus cette année. N'est-ce pas important pour les jeunes de Cugnaux qui sont en difficulté, de trouver du travail ici ? N'est-ce pas un rôle de la commune d'essayer de les aider à s'insérer dans le monde d'aujourd'hui ? Nous assumons cette responsabilité parce que nous la considérons comme étant noble.

Beaucoup de choses ont été entendues ce soir. C'est un peu normal, c'est le jeu démocratique, vous n'êtes pas aux affaires et vous n'avez pas toutes les informations, j'en conviens. Je ne les avais pas quand j'étais dans votre opposition.

On ne gère pas une commune en se levant le matin et en se disant que l'on va faire ceci ou cela. Les projets sont tout d'abord soumis aux électeurs, de manière démocratique. Ensuite, des perspectives sont élaborées. Monsieur le Directeur général des services s'est doté d'un outil qui nous permet de faire des projections par des simulations et qui nous permet de disposer d'éléments tout à fait sérieux quant à la manière dont il faut conduire les investissements de la commune.

Je ne suis pas, et je vous l'ai dit tout à l'heure, quelqu'un qui veut mettre Cugnaux dans la situation où je l'ai trouvée lorsque je suis arrivé en 2001. C'est la raison pour laquelle nous avançons tranquillement et de manière correcte, c'est la raison pour laquelle une réflexion longue a été menée sur le pôle culturel, d'une durée de quatre à cinq ans, parce que l'on ne lance pas une telle opération sur un coup de tête. Nous avons bien réfléchi, négocié, établi avec les personnes compétentes des orientations que les élus avaient définies et qui devaient correspondre aux besoins de la population.

Si l'on fait le point sur les inscriptions des jeunes et leur répartition, notamment ceux qui adhèrent aux écoles d'art ou de musique, on constate qu'ils sont éclatés un peu partout sur la commune. La cyber-base est confinée dans l'ancienne maison des associations au manoir, la bibliothèque explose dans des locaux quasiment insalubres.

Il faut avancer. Nous sommes en 2013 et il y a des choses qui évoluent sur le fait culturel. Il faut que Cugnaux soit au niveau de l'espérance des personnes qui viennent y habiter et au niveau d'une commune proche d'une grande métropole qui avance. Nous sommes en contact régulier avec les autres maires de la grande métropole de façon à avoir une réflexion globale qui débouchera sur un nouveau pacte financier, établi entre les élus de 2014, les élus toulousains. Tout cela permettra d'avancer, de répondre aux besoins de la population. Le travail que nous menons, ce n'est pas pour nous, mais pour les jeunes, pour les générations futures et non pour ce qu'il s'est passé au cours des années antérieures. C'est ce qui guide au quotidien notre action, l'action de la majorité et j'espère que les élus de 2014 seront mus par la même ambition : répondre aux besoins de la population, améliorer leur quotidien, recevoir les gens en détresse. Nous en avons énormément et nous en avons de plus en plus et c'est aussi pour cela que nous donnons des moyens supplémentaires au CCAS pour aider les familles en difficulté. De plus en plus de personnes viennent nous voir pour des logements, pour du travail. Nous n'avons pas forcément une réponse mais nous essayons de trouver quelque chose pour eux. Cela fait partie de mon quotidien.

C'est un quotidien difficile, qui permet à la fois d'être au contact des cugnalais et des problèmes des uns et des autres et en même temps de prendre de la hauteur pour réfléchir sur le devenir de la commune. C'est tout simple. Il n'y a ni manœuvre, ni volonté d'un seul coup de partir sur des idées de dépenses pharaoniques ainsi que je l'ai entendu, non, c'est simplement gérer la commune.»

Monsieur AUJOULAT : « Vous venez de reprocher mon bilan qui date, je le rappelle de 12 ans... Je suis surpris que vous ne soyez pas interpellé par les faits. Certains de vos élus ont fait des déclarations ce soir, ce sont des gens courageux parce lorsque l'on appartient à un parti politique et que l'on est militant, c'est courageux de faire ce qu'ils viennent de faire. Cela devrait vous interpellier mais vous ne comprenez pas que nous ne sommes pas en permanence dans le coup de bluff. Vous venez de nous faire un petit prêchi-prêcha ! Mais ce soir, vous devez prendre une décision importante qui est : « est-ce que j'engage véritablement la vie de ma commune sur mon élection ». Je ne vous ai jamais entendu dire que vous n'auriez pas dû faire telle ou telle chose. Nous ne sommes que des hommes, nous pouvons nous tromper. Sur ce projet vous maintenez votre position, vous dites : « je ne me trompe pas, j'avance ».

Monsieur Le MAIRE : « je n'ai pas dit cela. Je n'ai pas dit que je ne me trompais pas. Il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent pas. »

Monsieur AUJOULAT : « La question qui vous appartient est « vote-t-on ou non ce budget ? » Vous proposez éventuellement de le modifier par décision modificative mais vous savez bien que vous ne la passerez pas cette délibération. Notre commune va se retrouver sous tutelle. Je tiens à souligner que mes douze budgets ont été votés »

Monsieur Le MAIRE : « Je vous rappelle qu'en 1995, le budget accusait un déficit de 14 millions de francs. A l'époque, je me souviens que vous aviez particulièrement surestimé les recettes des cantines en les doublant ou les triplant.

Monsieur AUJOULAT : « Vous n'aimez pas la ville ».

Monsieur Le MAIRE : « il faut arrêter de se servir du côté affectif. Je donne la parole à Monsieur Vrécord Mitel ».

Monsieur VRECORD MITEL : « Laissez-moi vous dire pourquoi je vais voter ce budget.

Je vais voter ce budget par qu'il s'agit d'un acte de confiance puisque le 21 février, date à laquelle devait se tenir le conseil municipal, certaines interventions que vous avez entendues ce soir, portant explication de votes négatifs, n'existaient pas.

Je peux en tirer un certain nombre de conclusions :

La première, je ne la prendrai pas à mon compte : je ne crois pas qu'il ait parmi nous un Janus, un dieu aux deux visages qui change d'opinion. Mais comme vous l'avez dit, Monsieur Aujoulat, même si je n'en tire pas la même conclusion que vous, il y a des gens qui appartiennent à des partis politiques. D'ailleurs, je me rappelle du temps, excusez-moi je vais faire appel au passé mais c'est une référence qui vous est favorable donc vous ne pourrez la renier : vous animiez une association qui s'appelait le PAC (Présence Active Cugnalaise), association efficace puisqu'elle vous a amené à être élu. Quand je lisais votre bulletin, fort intéressant, et que vous attaquiez l'équipe en place entre 1983 et 1989, vous disiez que la politique de la commune ne se décidait pas dans certains cénacles politiques mais se décidait autour de cette table. Jusqu'à hier, jamais je n'avais entendu parler d'un vote négatif sur le budget de la part de certains membres de la majorité. Toutes les décisions prises jusqu'au 21 février étaient des décisions unanimes.

Ce ressenti, autour de la table et lors de la préparation du budget, fruit d'un travail collectif, nous ne l'avions pas détecté, comme nous n'avons pas détecté d'éventuelles pressions, telles que Monsieur Sanchez les a envisagées, notamment dans sa tribune libre du mois de mars.

Aujourd'hui, vous êtes certainement visionnaire... mais tout le monde peut se tromper. Faites attention, pensez à Icare qui était visionnaire, qui s'est envolé et qui est tombé très bas.

Pour terminer, je rappelle pourquoi mon vote sera positif : c'est un vote de confiance envers la personne qui nous a présenté ce budget jusqu'au 21 février car, autour de cette table, cette personne, pour moi, est un gage de confiance comme vous l'avez dit, Monsieur Sanchez, de capacité et n'est pas un Janus. »

Monsieur CHALEON : « Je vais vous donner raison sur un point qui est que les nouveaux Cugnais sont contents de venir à Cugnaux parce qu'il y a un lycée, lycée que nous avons implanté tout comme il y a des équipements sportifs ou des parcs ou des pistes cyclables que nous avons réalisés. Je ne crois pas que ce soit grâce à vos réalisations qu'ils sont contents.

En ce qui concerne Francazal, vous faites de belles déclarations mais le 14 février lorsqu'il était débattu de ce sujet à la Communauté Urbaine, vous étiez absent. Soyez donc plus modeste. »

Monsieur Le MAIRE : « En effet, j'ai eu un problème personnel et je me suis fait représenter. J'avais fait parvenir au président Grand Toulouse un texte qui a été lu par mon collègue. »

Monsieur CHALEON : « Autre point sur lequel sur lequel je souhaite revenir : je voulais rendre hommage à Pierre Guérin qui a présidé la commission des finances tout au long de ce mandat et qui a, lui, les qualités que vous décriviez pour un élu : la cohérence, l'anticipation et l'honnêteté. »

Monsieur SANCHEZ : « Vos débats sur le passé n'intéressent pas les Cugnais, le vote de ce soir, concerne l'avenir des Cugnais. »

Monsieur Le MAIRE : « l'histoire détermine l'avenir. »

Monsieur SANCHEZ : « Je souhaite également rendre hommage à Pierre Guérin et aux élus socialistes qui, avec grand courage, prennent cette décision ce soir. Malheureusement, l'histoire se répète pour vous et si je peux leur donner un conseil, c'est qu'ils vident leurs affaires personnelles de la mairie parce que demain matin la clef de la porte sera changée.
Je conclurai en vous demandant de procéder au vote de ce budget à bulletin secret.

Monsieur Le MAIRE : Nous allons voter, procurations comprises, puisqu'il y a une demande.
Qui est contre le vote à bulletin secret : 19
Qui s'abstient ? : 0
Qui est pour le vote à bulletin secret ? : 13
Donc c'est rejeté.

Monsieur SANCHEZ signale que le vote à bulletin secret doit être opéré s'il est sollicité par au moins le tiers des membres présents, ce qui est le cas.

Monsieur Le MAIRE : « Je suspends la séance le temps que l'administration vérifie. » (20h40)

Monsieur Le MAIRE : «La séance reprend. (20h50) »

: - : - : - : - : - : - :

A la suite de la demande de Monsieur SANCHEZ et conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire reprend le vote concernant la demande de voter le budget à bulletin secret :

- **Présents** : 29
- **POUR** : 12 (MM Pierre GUERIN, DUPIN, GIL, COURONNAUD, AUJOULAT, CHALEON, MESSAL, ROURE, ANSART, MARSAT, SANCHEZ, FRANCES DA-COSTA)
- **CONTRE** : 17

Il est constaté que plus d'un tiers (1/3) des membres présents réclame le vote à bulletin secret.

Ce vote est organisé en plusieurs phases :

- Vote de la section de fonctionnement du Budget Primitif de la commune
- Vote de la section d'investissement du Budget Primitif de la commune
- Vote du budget annexe de l'Agora (Fonctionnement et Investissement)
- Vote du budget annexe de la Françoÿ (Fonctionnement et Investissement)

: - : - : - : - : - : - :

Le Conseil Municipal :

- **VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2312-1 et suivants**
- **CONSIDERANT que le Budget Primitif et les budgets annexes de la ZAC de La Françoÿ et de l'Agora ont été présentés par chapitre et par nature tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement**

Après avoir entendu l'exposé des Rapporteurs de la délibération budgétaire en la forme précitée et des pièces annexes la composant et conformément aux résultats du vote à bulletin secret :

- **Adopte le Budget Primitif 2013 et les budgets annexes de la ZAC de La Françoÿ et de l'Agora par un vote exprimé chapitre par chapitre tant en section fonctionnement qu'en section d'investissement**

Après proposition de Monsieur le Maire, il est décidé d'adopter globalement les budgets.

BUDGET PRIMITIF 2013 - SECTION « FONCTIONNEMENT »

DEPENSES

Rapporteur : Régine SAINT LEBES

Chapitre 011 : Charges à caractère général	4 376 207 €
Chapitre 012 : Charges de Personnel	12 510 000 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	2 219 152 €
Chapitre 66 : Intérêts des emprunts dont ICNE	427 000 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	20 000 €
Chapitre 023 : Virement à la section « investissement »	2 180 648 €
Chapitre 042 : Opération d'ordre entre section	829 410 €
Total « dépenses fonctionnement votées » de l'exercice :	22 562 417 €

RECETTES

Rapporteur : Raymond GRANJA

Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté	3 154 905 €
Chapitre 013 : Atténuation charges	156 500 €
Chapitre 70 : Produit des services	1 272 850 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	12 046 985 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	5 585 704 €
Chapitre 75 : Autres produits gestion courante	192 073 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	50 000 €
Chapitre 042 : Opération d'ordre entre section	103 400 €
Total « recettes fonctionnement votées » de l'exercice :	22 562 417 €

BUDGET PRIMITIF 2013 - SECTION « INVESTISSEMENT »

DEPENSES

Rapporteur : Valérie GAZAGNE ABOUZEIR

Chapitre 001 : Déficit antérieur reporté	189 245,23 €
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles hors opérations	306 400,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 529 528,68 €
OPERATIONS :	
• Opération d'équipement n°10.001 Construction crèche	566 000,00 €
• Opération d'équipement n° 10.004 Centre culturel	7 362 987,37 €
• Opération d'équipement n°12.001 Aménagement Maison Ravaine	350 000,00 €
• Opération d'équipement n°12.002 Extension Gp scol. Mat. C Blanc	90 000,00 €

• Opération d'équipement n°12.003 Bât. Serv. Tech. 2 ^{ème} tranche	299 998,32 €
Chapitre 16 : Remboursement emprunts	815 315,00 €
Chapitre 040 : Opération d'ordre entre sections	103 400,00 €
Chapitre 041 : Opération d'ordre à l'intérieur de la section	27 000,00 €
Chapitre 458 : Opération sous mandat	200 000 €
Total « dépenses investissement votées » de l'exercice :	12 839 874,60 €
Restes à réaliser	3 667 144,26 €
Total	16 507 018,86 €

RECETTES

Rapporteur : François TOLSAN

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	10 687 616,96 €
Chapitre 10 : Dotations Fonds divers Réserves - FCTVA	510 000,00 €
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	1 924 467,00 €
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	2 180 648,00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections	829 410,00 €
Chapitre 041 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	27 000,00 €
Chapitre 458 : Opération sous mandat	200 000,00 €
Total « recettes investissement votées » de l'exercice :	16 359 141,96 €
Restes à réaliser	147 876,90 €
Total	16 507 018,86 €

Vote du Budget Primitif 2013 : section de fonctionnement et section d'investissement :

Votants : 32

POUR : 19

CONTRE : 13

ABSTENTION : 0

BUDGET ANNEXE ZAC AGORA - SECTION « FONCTIONNEMENT »

Rapporteur : Philippe GUERIN

DEPENSES

Chapitre 66 : Charges financières	15 800 €
Total « dépenses de fonctionnement votées » de l'exercice :	15 800 €

RECETTES

Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté	15 800 €
Total « recettes de fonctionnement votées » de l'exercice :	15 800 €

BUDGET ANNEXE ZAC AGORA - SECTION « INVESTISSEMENT »

Rapporteur : Philippe GUERIN

DEPENSES

Chapitre 001 : Déficit antérieur reporté	652 052,47 €
Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts	57 000,00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	33 932,22 €
Total dépenses investissement votées de l'exercice :	742 984,69 €
Restes à réaliser	0 €
Total	742 984,69 €

RECETTES

Chapitre 10 : Dotations	742 984,69 €
Total recettes investissement votées de l'exercice	742 984,69 €

BUDGET ANNEXE ZAC DE LA FRANCOY - SECTION « FONCTIONNEMENT »

Rapporteur : Philippe GUERIN

DEPENSES

Chapitre 023 : Virement à la section investissement	19 794,52 €
Total « dépenses de fonctionnement votées » de l'exercice	19 794,52 €

RECETTES

Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté	19 794,52 €
Total « recettes de fonctionnement votées » de l'exercice	19 794,52 €

BUDGET ANNEXE ZAC DE LA FRANCOY - SECTION « INVESTISSEMENT »

Rapporteur : Philippe GUERIN

DEPENSES

Chapitre 001 : Déficit antérieur reporté	2 263 855,55 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	19 794,53 €
Total dépenses investissement votées de l'exercice :	2 283 650,08 €

RECETTES

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	19 794,52 €
---	-------------

Chapitre 10 : Dotations	2 263 855,56 €
Total « recettes d'investissement votées » de l'exercice :	2 283 650,08 €

Vote des Budgets annexes de l'Agora et de La Françoÿ

Votants : 32

POUR : 22

CONTRE : 9

ABSTENTION : 1

: - : - : - : - : - : - : - :

2°) Convention à conclure avec les associations de la Commune de Cugnaux bénéficiant d'une subvention égale ou supérieure à 23 000 € : OMNISPORT

Service : Finances

Rapporteur : François TOLSAN

La loi n° 2000-321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leur administration dispose en son article 10 :

«l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie , définissant l'objet, le montant et les conditions de la subvention attribuée. Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention. Le compte-rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.....».

Par décret d'application ministériel du 6 Juin 2001, l'article 1^{er} a fixé le montant prévu par l'article 10 de la loi précitée à la somme de 23 000 €.

Dans le cadre du Budget Primitif 2013 et des affectations individualisées pour les associations Loi 1901, il est proposé la liste nominative ainsi que le montant de la subvention complétés par le projet de convention à intervenir avec les associations soumises aux dispositions précitées.

Il s'agit des associations suivantes :

Ø« Omnisports » dont le montant de la subvention s'élève à 310 000 € dont 11 000 € pour les tickets sports vacances

Cette subvention ne sera versée qu'autant que l'attributaire aura fourni toutes les pièces nécessaires à la justification de l'aide sollicitée et requises par la loi n°2000-321 précitée.

: - : - : - : - : - : - : - :

Entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents :

- **APPROUVE cette proposition**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la pièce contractuelle à établir avec l'association précitée dont un projet est annexé à la présente.**

: - : - : - : - : - : - : - :

3°) Centre Technique Municipal : Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

Service : Marchés Publics

Rapporteur : José PHILEMONT MONTOUT

M le Rapporteur rappelle la délibération du 21 février 2013 portant sur la réalisation d'un Centre Technique Municipal – 2^{ème} tranche.

A cet effet, il propose d'arrêter ainsi qu'il suit la répartition annuelle des crédits de paiement (CP).

: - : - : - : - : - : - :

Monsieur CHALEON : « je vous trouve bien optimiste d'inscrire 597 000 € de subvention du Département. »

Monsieur Le MAIRE : « Nous inscrivons toujours le maximum et ensuite nous prenons ce qui nous est donné. La modification du plan de financement est ensuite présentée en Conseil Municipal par délibération, comme dans le cadre habituel d'AP/CP. Les deux tiers des réhabilitations ont été réalisées. Si vous êtes allés aux services techniques, il reste maintenant tous les ateliers à reprendre. Nous sommes obligés de faire passer une maîtrise d'œuvre avant pour être en conformité à la réglementation, notamment quant à la sécurité au travail. »

Monsieur VRECORD-MITEL : « Je voudrais rappeler que le centre technique dont j'ai une sorte de tutelle a été largement aménagé depuis maintenant quelques années en termes d'accueil du public, de bureaux, mais surtout en termes de base de vie. Désormais, le personnel bénéficie de lieux adéquats pour se changer, pour prendre des douches ou se restaurer. Il y a été procédé à une rénovation complète de la cour intérieure. Tout cela engendre des coûts supplémentaires. La même politique est poursuivie aussi pour les véhicules et le matériel mis à disposition du personnel. On ne peut pas dire que les moyens n'ont pas été mis pour ce service qui a une fonction générale dans la commune. Les locaux, à ce jour, assurent à tous une qualité de travail et une qualité de vie intéressante. »

Monsieur SANCHEZ : « lors du DOB, j'avais déjà dit que ce projet qui date de quatre années traînait, il traînera deux ou trois de plus et sera livré fin 2015. Par ailleurs, vous allez à l'encontre des recommandations et du courrier que vous avez reçus du Président Izard. De fait vous ne pouvez pas inscrire cette subvention du Département, c'est impossible. »

Monsieur Le MAIRE : « Monsieur Vrécord-Mitel vous a expliqué que des travaux ont été effectués depuis quatre ans au centre technique municipal par état , les lieux de vie ont été réhabilités et créés, la cour intérieure a été refaite, la mise en conformité du stockage des produits dangereux a été effectuée avec de nouveaux locaux et maintenant nous attaquons la partie ateliers. Nous étalons dans le temps.

Concernant la subvention du Conseil Général, nous modifierons par délibération le plan de financement eu égard à ce que voudra bien nous donner le Conseil général. Je rappelle que nous sommes dans le cadre d'un AP/CP.

: - : - : - : - : - : - :

Votants : 32

POUR : 23

CONTRE : 9 (MM AUJOULAT, PETY pp, CHALEON, MESSAL, ROURE, ANSART, MARSAT, SANCHEZ, FRANCES-DA COSTA)

Entendu l'exposé de M le Rapporteur, le Conseil Municipal , par 23 VOIX POUR et 9 VOIX CONTRE :

Ø Vu l'exposé des motifs ci-dessus

Ø Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3

Ø Vu le décret 97-175 du 20 Février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programmes et des crédits de paiement

Ø Vu l'instruction codificatrice M14

- Ø Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2013
- Ø Considérant que le vote en AP/CP doit être actualisé pour prendre en compte les modifications du projet et les montants y afférent au stade APD

Après en avoir délibéré :

DECIDE

Article 1^{er} :

De voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

- **Montant de l'AP : 1 426 000 € TTC au stade de l'estimation**
- **CP 2013 : 307 080 €**
Le montant total de la dépense est équilibré comme suit :
> Autofinancement/emprunt : 307 080 €
- **CP 2014 : 1 118 920 €**
Le montant de la dépense est équilibré comme suit :
Ø Subvention estimée du Département : 597 000 €
Ø FCTVA : 47 542 €
Ø Autofinancement/emprunt : 474 378 €
- **CP 2015 : 0 €**
Les reliquats de recettes sont les suivants :
Ø FCTVA : 173 232 €

Article 2^{ième} :

Que les reports de crédits de paiements se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1

Article 3^{ème} :

Que les crédits seront inscrits en tant que de besoins dans le budget principal de la Ville pour les exercices concernés.

: - : - : - : - : - : - : - :

4°) Aide à la diffusion du Conseil Régional

Service : Culture

Rapporteur : Valérie GAZAGNE ABOUZEIR

M. le Rapporteur expose au Conseil Municipal que les spectacles suivants énoncés ci-dessous, bénéficient d'une aide à la diffusion de la Région, appelée « aide à la saison » à hauteur de 50% de leur prix d'achat à compter du troisième spectacle et à 8 par saison :

Compagnie Tabula Rasa - « L'apprenti »

Coût du spectacle: 1800 € - Aide à la saison: 800 €

La friture moderne - « Pour en finir avec 69 »

Coût du spectacle: 3500 € - Aide à la saison: 1750 €

Compagnie La Part Manquante - « Notre Avare »

Coût du spectacle: 3000 € - Aide à la saison: 1500 €

Christine Wodraska – Ramon Lopez « El tren inferna »

Coût du spectacle : 2000 € - Aide à la saison : 1000 €

Compagnie Carré Blanc - « Le voyage d'Evéa »

Coût du spectacle : 2700 € - Aide à la saison : 1350 €

Compagnie Ballet Actuel- « Single Room »

Coût du spectacle: 4200 € - Aide à la saison: 2100 €

Les Passions - « Folies d'hier et d'aujourd'hui »

Coût du spectacle: 6500 € - Aide à la saison : 2300 € (plafond maximum)

Association Manifeste - « Point de vue sur coin de rue »

Coût du spectacle : 2500 € - Aide à la saison: 1250 €

: - : - : - : - : - : - : - :

Monsieur CHALEON : « comme chaque année, je m'étonne du fait que les spectacles les plus chers ne soient pas mis en premier puisque ce sont ceux qui sont le mieux subventionnés. »

Madame CAZAGNE-ABOUZEIR : « Ce sont des spectacles inscrits dans le catalogue d'aides à la saison de la Région. Ils sont choisis en fonction des thèmes et des arrangements au moment de la préparation de la programmation. »

Monsieur CHALEON : « par le second qui coûte 3 500 €, il ne sera pas financé à 50% puisque c'est après le troisième... »

Madame CAZAGNE-ABOUZEIR : « Non, il sera bien financé à hauteur de 1 750 € puisque c'est 50% du prix du spectacle... »

: - : - : - : - : - : - : - :

Entendu l'exposé de M. le rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents :

Ø SOLLICITE auprès de la Région Midi-Pyrénées, les subventions sus énoncées, d'un montant total de 12 050,00 € pour les huit manifestations,

Ø AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

: - : - : - : - : - : - : - :

III - PERSONNEL

1°) Créations de postes

Service : Ressources humaines
Rapporteur : Élisabeth GALIBERT

M le Rapporteur expose qu'il convient, pour faire face aux besoins des services et aux mouvements des agents, de transformer des postes permettant d'octroyer des conditions pérennes de fonctionnement :

- *Création d'un poste de technicien principal de 2^e classe à temps complet (agent lauréat du concours occupant les fonctions relatives à ce grade)*
- *Création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe (agent lauréat du concours occupant les fonctions relatives à ce grade)*
- *Création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet (agent non titulaire recruté sur un poste permanent en attente de naturalisation)*

- Augmentation de la quotité de temps de travail d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe : passage de 12h00 à 16h00 hebdomadaires.(régularisation eu égard aux heures réellement effectuées)

Les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2013.

: - : - : - : - : - : - :

Entendu l'exposé de M le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents : :

Ø APPROUVE ces propositions

: - : - : - : - : - : - :

IV- MARCHES PUBLICS

1°) Publication de la liste des marchés conclus en 2012

Article 133 du code des marchés publics et Arrêté d'application du 21 juillet 2011

Service : Marchés Publics

Rapporteur : Pierre GIL

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal la liste des marchés conclus en 2012. Cette liste répond aux dispositions de l'article précité, soit les marchés entrant dans les amplitudes de seuils suivantes :

- Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 15 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT
- Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au [II de l'article 26 du code des marchés publics](#)
(200 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services et 5 000 000 € HT pour les marchés de travaux)
- Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au [II de l'article 26 du code des marchés publics](#).
(200 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services et 5 000 000 € HT pour les marchés de travaux)

Cette transmission fait l'objet d'une simple information auprès des élus locaux.

Le document sera également affiché au tableau des informations de la Mairie et publié sur le site internet de la commune.

: - : - : - : - : - : - :

Entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal PREND ACTE de cette communication.

: - : - : - : - : - : - :

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 21h40.